



Luxembourg, le 25 octobre 2010

<b>Le Ministre aux Relations avec le Parlement</b> <b>SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION</b>	
Reg.:	SCL:
Entré le: <b>26 OCT, 2010</b>	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Madame Octavie Modert  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Objet : Question parlementaire n° 969 du 25.10.2010 de Monsieur le Député Marc Spautz

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Laurent Mosar  
Président de la Chambre des Députés



FRAKTION

CHAMBRE DES DEPUTES

Entrée le:

25 OCT. 2010

969

Monsieur Laurent MOSAR  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 25 octobre 2010

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Je viens d'apprendre par voie de communiqué que la Commission européenne semble émettre des sérieux doutes sur la légalité de la loi du 26 juillet 2010 modifiant la législation concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures. Ainsi, selon le même communiqué le gouvernement luxembourgeois risque d'être trainé devant la Cour de Justice européenne pour avoir exclu les enfants des frontaliers des aides financières pour les études supérieures.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- 1) Est-ce que le gouvernement luxembourgeois est également d'avis que la législation relative aux aides financières supérieures adoptée par la Chambre des Députés le 13 juillet 2010 est contraire au droit européen ?
- 2) Comment le Luxembourg entend-il réagir aux constats de la Commission européenne ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marc Spautz  
Député